



HAL
open science

Guyana Francesa

Odile Renault-Lescure

► **To cite this version:**

Odile Renault-Lescure. Guyana Francesa. Inge Sichra. Atlas sociolingüístico de pueblos indígenas en América Latina, Impreso y DVD, FUNPROEIB Andes / UNICEF, pp.380-394, 2009. halshs-00717816

HAL Id: halshs-00717816

<https://shs.hal.science/halshs-00717816>

Submitted on 13 Jul 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Guyana Francesa

1. Introduction

Département français d'Amérique, région ultra-périphérique de l'Union européenne, la Guyane est, géographiquement, un fragment de l'immense ensemble amazonien et plus particulièrement du massif ancien des Guyanes sur lequel elle étend ses 84 000 km² dont les neuf dixièmes de forêt dense et le reste de mangroves, savanes, forêts secondaires et cultures sur la côte, entre le Surinam (ex-Guyane hollandaise, indépendant depuis 1975), dont la sépare le fleuve Maroni, à l'ouest et le Brésil, de l'autre côté du fleuve Oyapock, à l'est, et au sud.

2. Données démographiques

Une faible population : les chiffres du recensement de 1999 révisé font état de 197 000 habitants. A titre de comparaison, la capitale de l'Amapá, l'État brésilien voisin, Macapa, compte plus d'habitants à elle seule.

Une répartition géographique très inégale ; 90% est concentrée sur la côte où plus d'un habitant sur deux réside dans l'île de Cayenne¹, mais un rééquilibrage progressif de la population sur le territoire, en faveur des communes de l'intérieur, est en cours. Celles qui ont une façade sur le Maroni, notamment, regroupent actuellement 24% de la population

Une forte croissance, avec un taux annuel de près de 6% dans les années quatre-vingt et malgré une baisse actuelle qui la ramène à 3,6 % (un des taux parmi les plus élevés du monde).

Cette population est caractérisée par sa jeunesse : 50% a moins de 25 ans, un habitant sur 3 moins de 15 ans. Deux phénomènes en sont à l'origine : un taux d'accroissement naturel élevé (31 naissances pour mille habitants), et un solde migratoire positif important. Dans ce tableau général, on ajoutera que la spectaculaire remontée démographique des Amérindiens décimés par le choc microbien (700 personnes en 1948) est due en grande

¹ Deux axes routiers relient actuellement Cayenne. A l'ouest du département, une liaison dessert le centre spatial de Kourou, puis Saint-Laurent du Maroni. Là, un bac permet de passer le fleuve Maroni, et de gagner Paramaribo, capitale du Surinam. A l'Est, une autre liaison va jusqu'au fleuve Oyapock, et s'arrête dans la commune de Saint-Georges.

partie aux résultats obtenus par la médecine occidentale et que l'extraordinaire croissance démographique des Noirs Marrons, ou Businenge, est particulièrement soutenue par l'immigration en provenance du Surinam.

3. Données politiques et régionales et groupes humains

3.1 Données politiques et régionales

La Guyane est un département français d'outre-mer, depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, et la loi générale y est applicable, sauf adaptation éventuelle rendue nécessaire par sa situation spécifique.

En tant que collectivité politique organisée, la République française ne fait aucune distinction entre les citoyens qui la composent : tous sont formellement égaux devant la loi. Aucune entité administrative, territoriale ou non territoriale, ne saurait légitimement revendiquer des droits qui seraient propres aux individus qui la composent. Cette égalité de principe se traduit par une absence de législation spécifique concernant les populations amérindiennes et businenge.

Si l'organisation administrative actuelle est globalement la même que celle des départements métropolitains, la réalité continentale américaine confère à la Guyane une double spécificité, en relation à la métropole, aux autres départements d'outre-mer et à l'Europe dont elle est une région ultra-périphérique. Elle dessine notamment pour sa coopération régionale et transfrontalière des orientations nouvelles amenées sans aucun doute à se développer. On citera la signature d'un premier accord de coopération régionale avec l'État brésilien voisin, l'Amapa, en 1996 destiné à faciliter les échanges commerciaux et culturels, suivi du projet d'édification d'un pont sur l'Oyapock devant relier les rives guyanaise et brésilienne (Projet de loi du 6 décembre 2006).

Ces orientations politiques sont récentes et en progression, mais les échanges transfrontaliers le long des 1200 kilomètres de frontières avec le Brésil et le Surinam sont très anciens.

Au regard des populations amérindiennes qui vivent le long et de part et d'autre de ces frontières, celles-ci restent, dans bien des cas, théoriques. Imposées par la colonisation européenne, elles ont fractionné des peuples qui parlent les mêmes langues, ont des structures sociales partagées, des réseaux familiaux actifs, dont on peut se rendre compte au cours des fêtes rituelles regroupant des membres d'une même communauté indifféremment de leur appartenance nationale.

Quant aux Noirs Marrons qui, en dehors des Aluku, sont pour la plupart en situation d'immigration, souvent illégale, leur situation en Guyane va dépendre des conditions économiques sociales et politiques au Suriname (Price & Price 2003).

3.2 Groupes humains

La population guyanaise est caractérisée par une multiplicité de groupes humains aux origines, cultures et langues très diverses, dont les Amérindiens et les Businenge ne représentent qu'un faible pourcentage et au milieu desquels leurs interactions sont totalement inégales. Les estimations affichées sur le site du Conseil Régional de la Guyane indiquent les pourcentages suivants :

38% : Les Créoles (descendants d'esclaves libérés lors de l'abolition de l'esclavage et diversement métissés par le jeu des alliances avec les colons blancs) ;

10% : Les Métropolitains (venus de France métropolitaine, souvent fonctionnaires de l'Etat français avec une présence temporaire en Guyane)

4% : Les Antillais (venus de la Caraïbe, dans un premier temps à l'époque de la ruée vers l'or) ;

1% : Les Hmongs (venus en 1977 des camps de réfugiés en Thaïlande) ;

4% : Les Chinois (ont établi leurs commerces dans les villes et bourgs dès la fin du XIX siècle) ;

32% : Brésiliens, Haïtiens, Surinamiens, Guyaniens (dont l'immigration date des dernières décennies du XXème siècle)

5% : Amérindiens

6% : Noirs Marrons ou Businenge

Avec quelques variantes dans la répartition des pourcentages, ces données démographiques se retrouvent ailleurs, basées sur des estimations variables, car elles ne peuvent s'appuyer sur le recensement français qui ne prend pas en compte l'origine des personnes et que l'ampleur de certains changements plus ou moins récents n'est pas toujours mesurée, comme la spectaculaire remontée démographique des Amérindiens décimés par le choc microbien (700 personnes en 1948) et l'extraordinaire croissance démographique des Noirs Marrons, particulièrement soutenue par l'immigration en provenance du Surinam. Les Amérindiens et Noirs Marrons sont donc présentés ci-dessous avec des indications chiffrées dues aux estimations fournies par les travaux des chercheurs.

3.2.1 Les Amérindiens

Ces peuples autochtones représentent aujourd'hui six ethnies dont les faibles chiffres de population, dus en grande partie au choc microbien résultant des contacts avec les Européens, ne rendent pas compte des grands ensembles qu'ils forment sur le plateau des Guyanes et qui partagent un fonds linguistique et culturel commun. Tous, mis à part les Teko qui résident entièrement en Guyane, sont de ce fait caractérisés par leurs mobilités, au-delà des frontières politiques résultant de l'histoire de la colonisation. Dans cette région, la division traditionnelle entre Indiens de l'intérieur (Wayampi, Teko, Wayana) est actuellement confortée par la création du Parc amazonien de Guyane au sud (Décret n° 2007-266 du 27 février 2007). Concernant une surface de 3.390.000 hectares, il est en particulier constitué d'un « cœur de parc » de 2.030.000 hectares de forêts primaires d'une valeur écologique exceptionnelle et concerne cinq communes où résident plus de 7 000 personnes.

Les Amérindiens de la côte (Kali'na, Arawak, Palikur) évoluent pour une part dans le cadre du Parc National Régional de la Guyane créé par décret ministériel n°2001-268 en date du 26 mars 2001. Ces parcs ont des vocations différentes. Le Parc amazonien a pour vocation de protéger les milieux naturels et de : « permettre aux communautés d'habitants tirant traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt de maintenir et valoriser leurs cultures sous leurs aspects matériels et immatériels, de garantir la pérennité de leurs pratiques de subsistance tout en préservant les ressources naturelles qu'ils exploitent ; associer les autorités coutumières à la gestion du territoire ; favoriser le développement économique et social des communes et plus largement de la Guyane en contribuant activement à trouver les modes de développement adaptés et à exploiter les opportunités que peut offrir notamment le tourisme durable. » www.parc-guyane.gf. Le Parc National Régional « a pour objectif le développement économique, culturel et social du territoire dans le respect de l'environnement. Le Parc National Régional s'appuie sur les initiatives des collectivités et des populations et il s'efforce de les soutenir grâce à la compétence de ses chargés de missions et de son équipe de terrain. Il considère que les ressources naturelles (poisson, gibier, bois et agricultures...) et culturelles du territoire sont le terreau du développement et il convient donc à la fois de les préserver, d'assurer leur renouvellement et de les mettre en valeur. »

Plus politisés que les autres groupes minoritaires de Guyane, les Amérindiens essaient avec plus ou moins de succès, de s'allier, en utilisant les structures associatives, administratives ou politiques et en tirant parti de leurs relations avec les grandes associations amérindiennes du Surinam, du Venezuela et du Brésil notamment, et la COICA (Confédération des organisations amérindiennes du bassin amazonien). Leurs mouvements de revendications politiques et territoriales n'ont pas obtenu d'autre concession qu'un décret de 1987 concernant le droit foncier sur la propriété collective des terres.

Tableau 1. Localisation des Amérindiens

Noms	Nombre	Localisation
Arawak (Lokono ²)	1500	Sur le bas Maroni et à l'est du littoral, dans les villages de Sainte-Rose de Lima et de Larivot (commune de Matoury) et de Balaté, à la périphérie de Saint-Laurent du Maroni, ainsi qu'à Saut-Sabat (commune de Mana)
Palikur	1500	Sur la zone côtière et sur le bas Oyapock, dans les villages de Macouria, Régina, Roura (village Favard) et Saint Georges de l'Oyapock,
Kali'na ³	4000	Dans la région côtière : commune d'Awala-Yalimapo et partiellement dans d'autres communes de l'Ouest : Mana, Saint Laurent (Terre Rouge, Village Pierre, Espérance, Paddock, Prospérité), Iracoubo (Bellevue-Yanou, habitat dispersé d'Organabo), ainsi que dans l'agglomération cayennaise et à Kourou.
Wayana ⁴	800	Le long du haut Maroni et du Tampock ; dans les villages d'Elahé, Twenke, Taluhwen, Kayodé, Antécume-pata
Emérillon (Teko ⁵)	400	Dans deux communes du sud guyanais, à l'ouest l'ouest deux villages mixtes (wayana/teko) : Elahé et Kayodé situés au sud du

² Autodénomination.

³ Autodénomination. Egalement désignés sous le terme de Galibi, dénomination coloniale.

⁴ Des familles d'Apalai sont installées dans certains villages wayana.

⁵ Autodénomination.

		bourg de Maripasoula. A l'est, sur la commune de Camopi, soit au bourg lui-même, soit dans une dizaine de hameaux environnants (basse Camopi et moyen Oyapock)
Wayampi	750	Sur les rives du haut Oyapock, dans les quatre hameaux de Trois Sauts ; sur le moyen Oyapock, dans plusieurs hameaux jouxtant le bourg de Camopi.

3.2.2 Les Noirs Marrons ou Businenge

Les Businenge sont les descendants d'esclaves enfuis des plantations de la colonie voisine, la Guyane hollandaise devenue le Surinam. Installés en Guyane à des périodes différentes, des premiers « Noirs réfugiés » (les Aluku ou Boni, du nom de leur chef) au XVIIIème siècle, à la vague de migrants chassés du Surinam lors de la guerre civile qui a suivi l'indépendance de ce pays. C'est une population mobile sur la frontière ouest, celle-ci d'ailleurs perpétuellement contestée entre les deux pays frontaliers. En explosion démographique, elle est très active, comme dans le commerce fluvial ou les secteurs « informels » (exploitation aurifère et ressources forestières). Elle se compose de quatre groupes :

Tableau 2 : Localisation des Noirs Marrons

Noms	Nombre (Price & Price 2002)	Localisation (voir la carte)
Aluku	5 900	Le long du Maroni, (communes d'Apatou, Papaïchton, Maripasoula, rivière Lawa) ; dans les villes (Saint-Laurent du Maroni, village Saramaka de Kourou, Cayenne)

Ndyuka	14 000	Commune de Grand Santi sur le Moyen Maroni ; région de Saint-Laurent du Maroni et de Mana, le long des routes (Départementales CD8, CD9 et CD10)
Pamaka	2 800	Moyen Maroni (îles Langa Tabiki, Baada Tabiki, au large d'Apatou)
Saamaka	14 500	Région de Saint-Laurent du Maroni et Mana, le long des routes (départementales CD8 et CD9), et dans plusieurs communes de l'est (Kourou, Cayenne, Macouria, Saint-Georges de l'Oyapock)

4. Les langues de Guyane

4.1 Inventaire des langues amérindiennes et businenge

Tableau 3: Les langues parlées en Guyane

	Famille ou groupe	Langue	Nombre de locuteurs
Langues amérindiennes	Famille arawak	Arawak (ou lokono)	Le nombre de locuteurs est équivalent à un quart de la population. En rupture de transmission intergénérationnelle. Changement de langue vers le sranan tongo (créole à base anglaise, langue véhiculaire du Surinam).
		Palikur (ou parikwaki)	Le nombre de locuteurs est inférieur au chiffre de la population. Le changement de langue, quand il a lieu, se fait vers le créole

			guyanais à base française, véhiculaire en Guyane, ou le portugais du Brésil.
	Famille caribe	Kali'na	Le nombre de locuteurs est inférieur au chiffre de la population, mais le taux de transmission intergénérationnelle, s'il reste élevé, peut varier d'un village à l'autre : Awala-Yalimapo est kali'naphone, d'autres villages, comme Bellevue-Yanou tendent à remplacer le kali'na par le créole, Kourou par le français, les villages de Kali'na originaires du Surinam par le sranan tongo.
		wayana	Le nombre de locuteurs est équivalent au chiffre de la population. Le taux de transmission est de 100%. La langue est utilisée également par des Emérillons et des Apalai dans des villages mixtes.
	Famille tupi-guarani	Emérillon (ou teko)	Tous les Emérillons sont locuteurs de leur langue. Le taux de transmission intergénérationnelle est de 100%.
		wayampi	Tous les Wayampi sont locuteurs de leur langue. Le taux de transmission intergénérationnelle est de 100%
Langues businenge	Variétés de créoles à base lexicale anglaise (Easter Maroon Creole)	aluku ndyuka pamaka Ces trois variétés sont regroupées	Taux de transmission intergénérationnelle élevé. Joue en outre un rôle véhiculaire dans l'ouest guyanais

		sous la dénomination de nenge(e)	
	Créole à base lexicale anglaise (partiellement relexifiée en portugais)	saamaka	Nombre de locuteurs moins élevé que celui de la population.

4.2 Statut des langues

Selon la position officielle, les langues amérindiennes et les langues businenge sont des « langues de France » :

« On entend par langues de France les langues régionales ou minoritaires parlées traditionnellement par des citoyens français sur le territoire de la République, et qui ne sont langue officielle d'aucun état.[...] Ces critères de définition s'inspirent[...] de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires »

Ainsi sont définies les langues de France par la DGLFLF⁶. C'est en 2001 que la Délégation régionale à la langue française est devenue Délégation régionale à la langue française **et aux langues de France** (Ministère de la Culture) pour marquer la reconnaissance par l'Etat de la diversité linguistique de la France.

La Charte européenne des langues régionales et minoritaires adoptée en 1992 par le Conseil de l'Europe comporte en particulier (Launey, in Mam Lam Fouck 2007 :484-485) :

- « Une *définition* des langues régionales et minoritaires comme des langues (1) « pratiquées traditionnellement sur un territoire d'un Etat par des ressortissants de cet Etat qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de cet Etat », et (2), « différentes de la (les) langue(s) officielle(s) de cet Etat », en spécifiant que cette définition « n'inclut ni les dialectes de la (des) langue(s) officielle(s) de l'Etat ni les langues des migrants ». une langue régionale est définie par son aire géographique, mais la Charte peut aussi s'appliquer à une *langue dépourvue de territoire*, si elle répond aux critères (1) et (2).
- Une *liste d'engagements*, en 7 articles et 98 alinéas, concernant l'éducation, la justice, la vie économique et culturelle : les Etats contractants doivent s'engager à

⁶ <http://www.dglflf.culture.gouv.fr/>

⁶ *Le Monde* du 19 juin 2008.

hauteur de 35 alinéas au moins. Il s'agit d'un dispositif « à géométrie variable », dans lequel chaque Etat peut choisir des mesures plus ou moins contraignantes. »

Plusieurs étapes ont jalonné l'éventuel processus de ratification de la charte :

- Une étude sur la constitutionnalité de la Charte qui a rendu une conclusion positive ;
- Un rapport, dit « rapport Poignant », qui, dans son inventaire des langues à vacation régionale, ajoute un certain nombre de langues susceptibles de rentrer dans ce cadre mais omet, entre autres, les langues amérindiennes et businenge de Guyane ;
- Un nouvel inventaire est dressé par le linguiste Cerquiglini dans un rapport ministériel qui sert dorénavant de référence⁷.

La Charte est signée en 1999 par le Président Chirac, pour 39 alinéas, mais jugée contraire à l'article 2 de la Constitution qui stipule que « La langue de la République est le français ». La Charte est donc anticonstitutionnelle. Une révision demandée par le Parlement en juin 2008, afin d'inscrire les langues régionales dans la constitution, a été rejetée par le Sénat.⁸

4.3 Pratiques linguistiques

Les pratiques linguistiques des Amérindiens et des Businenge sont assez hétérogènes et se développent, même dans les régions forestières les plus éloignées du Sud de la Guyane, dans un contexte de plus en plus multilingue. Le monolingisme, pour la population scolarisée, est de plus en plus rare et les individus possèdent des répertoires plurilingues car ils connaissent et pratiquent plusieurs langues. Chaque individu connaissant plusieurs langues en a des degrés d'utilisation et des niveaux de compétence variables d'une personne à l'autre et qui dépendent fortement des contextes linguistiques et sociaux dans lesquelles il se trouve, de sa formation ou de sa profession.

Les langues amérindiennes, à l'exception du wayana parlé par les Emérillons du Maroni et les Apalai, sont apprises en famille, d'usage vernaculaire et limitées à des échanges non institutionnels. Leur utilisation dans des sphères institutionnelles commencent cependant, comme dans les réunions des conseils municipaux des communes « amérindiennes » et l'institution scolaire (voir ci-dessous). Les langues businenge, d'usage vernaculaire et

⁷ Plus de soixante-quinze langues y sont listées, en métropole et en outre-mer. Pour la Guyane, ce rapport retient le créole guyanais, à base lexicale française, des créoles à base lexicale anglaise : aluku, ndyuka, pamaka et saamaka, des langues amérindiennes : kali'na, wayana, arawak, palikur, teko, wayampi, et une langue asiatique, le hmong. Cette dernière langue peut surprendre dans cet inventaire. Mais c'est en s'appuyant sur l'argument suivant que l'auteur du rapport l'inclut : « Cette tradition [d'être parlée par des citoyens français] peut être récente, sans pour autant renvoyer à une situation de migration. C'est le cas des Hmong, installés en Guyane [...] en 1977 ; ils constituent une population d'environ 2000 personnes, implantées dans deux villages monoethniques ; ils sont citoyens français et, pour les plus jeunes, bilingues français-hmong ».

appries dans la sphère familiale, sont aussi utilisées hors des contextes institutionnels, mais leur usage véhiculaire grandissant leur confère une place importante dans l'ouest guyanais. Même si les individus associent idéologiquement ces différentes langues à des contextes sociaux différents, par exemple, le français pour les contextes institutionnels et formels, une langue vernaculaire pour les interactions familiales et un véhiculaire avec les personnes qui ne sont pas de son groupe, leurs pratiques de ces langues ne sont généralement pas aussi tranchées. Les jeunes Guyanais, en particulier, font fréquemment des 'mélanges' de langues. C'est à dire que, lorsqu'ils utilisent la langue de leur communauté linguistique, ils y insèrent des mots ou des phrases venant des autres langues pour démontrer leur identité biculturelle ou pluriculturelle et leur appartenance à un groupe de jeunes. Dans d'autres contextes, ils alternent entre différentes langues pour introduire des significations particulières dans leur relation avec l'interlocuteur. Ces diverses façons d'alterner entre leurs ressources linguistiques sont souvent négativement évaluées par les institutions éducatives, mais représentent des stratégies importantes pour gérer les relations et identités sociales dans ces contextes multilingues.

On observe, d'une part, que quelques communautés linguistiques utilisent de moins en moins leur propre langue et en adoptent une autre. Par exemple, dans la communauté arawak de Balaté, l'arawak n'est plus transmis aux enfants et les quelques locuteurs qui le parlent encore ne l'utilisent plus souvent. De ce fait, le sranan tongo est devenu la langue première de cette communauté. D'autre part, on constate que certaines communautés comme les communautés businenge (aluku, ndyuka et pamaka) se rapprochent linguistiquement. Même si elles conservent leurs variétés distinctes, celles-ci sont de plus en plus réservées à des situations particulières. Dans les situations ordinaires elles remplacent les variantes qui caractérisent chaque groupe par des stratégies considérées comme plus neutres. Ce phénomène donne lieu à un processus de « koïnisation »⁹ vers une langue commune (MIGGE & LEGLISE à paraître).

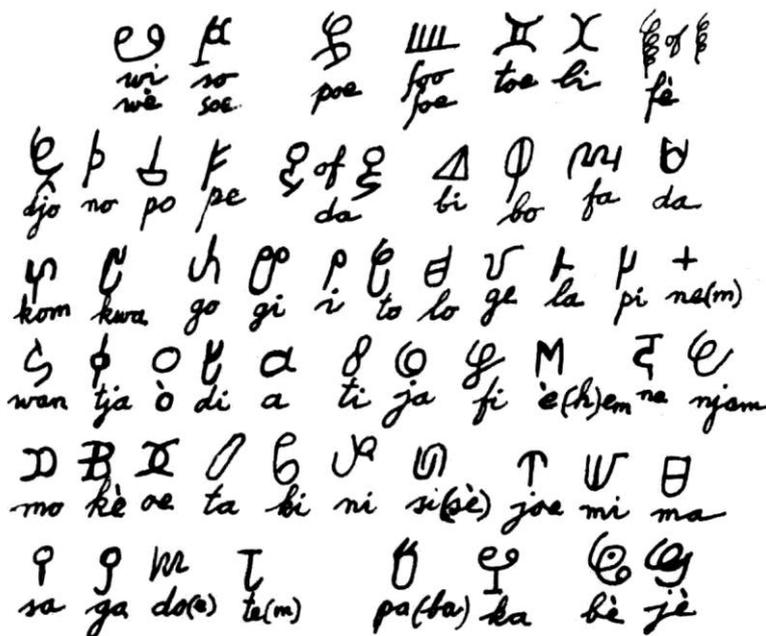
Les contacts entre les langues ont aussi induit des changements linguistiques. Les nombreux emprunts réalisés de langue à langue, soit pour nommer les éléments d'un environnement nouveau, soit pour dénommer des entités nouvelles, induisent parfois des changements dans les structures linguistiques, comme par exemple, des changements dans la numération, la détermination, dans l'ordre des mots, ou dans les structures prédicatives.

4.4. Développement de l'écriture : expériences contemporaines

⁹ Koïné : « Lorsqu'une population parle une langue dialectalisée, il arrive souvent que par la pratique des échanges ou par une volonté concertée se développe une forme interdialectale de la langue, compréhensible et admissible par tous. C'est ce dialecte commun qu'on appelle koïnê [...] » (LAUNEY 2003).

Les langues amérindiennes et businenge ont peu de tradition écrite, mais deux situations méritent d'être citées. La première concerne le syllabaire d' Afaka.

Le ndyuka est la seule langue créole au monde pour laquelle ait été créé un alphabet syllabique, au début du 20^e siècle : Afaka, un Ndyuka du village de Benanu sur le bas-Tapanahony crée dans les années 1910 un alphabet composé de 56 symboles retranscrivant chacun une syllabe de la langue. Il l'enseigne à son beau-frère, Abena, qui à son tour répand l'apprentissage. Le Gaanman des Ndyuka ne reconnaîtra jamais cet alphabet, qui tombera en désuétude. Aujourd'hui, M. André Pakosie, auquel l'alphabet a été enseigné par le fils d'Abena, est le seul qui ait la légitimité de transmettre traditionnellement son enseignement, ce qu'il fait dans son association *Stichting Sabanapeti* à Utrecht (Pays-Bas).



Encadré et illustration extraits de Renault-Lescure & Goury (sous-presse)

La deuxième est représentée par l'adoption par les Wayana à partir des années 1950-60 d'un alphabet de la langue élaboré par des missionnaires du SIL (Summer Institut of Linguistics) au Surinam et son utilisation pour des besoins informels, tels que des lettres circulant d'un village à l'autre.

Les expériences de passage à l'écrit plus récentes s'inscrivent dans d'autres dynamiques, témoignant d'initiatives de locuteurs natifs dans des expériences individuelles ou au sein

d'associations liées à des revendications identitaires ou de normalisations graphiques liées aux besoins de l'enseignement des langues à l'école.

Chez les Kali'na des ateliers d'écriture visant à élaborer une graphie se sont mis en place dans les années 1990 et ont abouti en 1997 à la « Déclaration de Bellevue », officialisant les travaux du groupe devenant alors le GTLCK – Groupe de travail sur la langue et la culture kali'na qui s'engageait à vulgariser les résultats et développer l'expérimentation, notamment la production d'écrits. Un groupe s'est également engagé dans un travail de littéracie de la langue émérillon, cependant que depuis 2006, l'écriture de la langue arawak est le thème d'un séminaire annuel.

Les langues businenge ont fait l'objet de deux séminaires à l'initiative de l'association Mama Bobi, en 2001 et 2002. Et le *Sikiifi Konmiti* mis en place par des membres des communautés aluku, ndyuka et pamaka a poursuivi ce travail avec le choix d'un système graphique qui puisse être adapté à l'ensemble des variétés d'Eastern Maroon Creoles et servir une identité pan-marronne.

Ces réflexions ont été parallèles ou relayées par les travaux organisés au cours des stages de formation des Intervenants en langues maternelles dans les écoles guyanaises pour lesquelles la pratique de l'écrit devenait incontournable, tant dans leur propre formation que pour l'élaboration de supports pédagogiques. Les linguistes formateurs, qui, pour la plupart avaient collaboré aux travaux des associations, ont poursuivi avec les stagiaires la réflexion et le travail de normalisation nécessaire à une pratique scolaire. Aujourd'hui l'écrit en langue maternelle tend à prendre une place de plus en plus importante.

4.5. La prise en compte des langues à l'école

4.5.1 Implantation de l'école en Guyane

L'implantation de l'école française en Guyane s'est faite progressivement depuis les débuts de la colonisation, au XVII^e siècle, et de façon différenciée suivant les populations. D'abord confiée à l'Eglise pour alphabétiser et évangéliser en français, la scolarisation n'a, en son début, concerné que les enfants de colons blancs. Lors de sa prise en charge par l'administration coloniale à la fin du XIX^e siècle, après l'abolition de l'esclavage (1848) et l'instauration de la laïcisation en Guyane (1888), elle a peu à peu intégré les enfants d'esclaves libérés.

Les populations amérindiennes et businenge restent jusqu'alors totalement à l'extérieur de ces changements, exclusion renforcée par la création du territoire de l'Inini en 1930 dont le

statut administratif donnait à ces populations un régime d'exception, qui, en particulier, ne les soumettait pas à l'obligation scolaire.

C'est à partir de la transformation de la Guyane en département français en 1946 et de la politique de « francisation » visant à assimiler les populations de « l'intérieur » que commence la scolarisation des Amérindiens et des Businenge, de 1949 à 1970, dans les « homes » catholiques (internats), puis, avec la disparition du territoire de l'Inini (1970), dans les écoles publiques au fur et à mesure de leurs ouvertures¹⁰. Par leur accession à la citoyenneté française, Amérindiens et Businenge deviennent désormais soumis à l'obligation scolaire. L'accès à l'école des populations indigènes de Guyane s'inscrit donc dans une histoire récente. Mais, pas plus que pour les écoles ouvertes aux Créoles, n'est prévue une adaptation des contenus des programmes et les langues maternelles sont ignorées ou mises à l'index.

4.5.2 Les dispositifs

- Le dispositif des Langues et cultures régionales

Jusqu'à la moitié du 20^{ème} siècle, les langues de Guyane n'étaient reconnues ni statutairement ni même comme « langues » à part entière. Les langues amérindiennes et businenge, ignorées, se parlaient librement en forêt, cependant que le créole guyanais en contact plus étroit avec le français à Cayenne, lieu d'ancrage de l'école, en a vu peser drastiquement les effets par un phénomène de rejet violent du créole guyanais.

Dans les années 1970-1980 cependant, des actions de revalorisation du créole ont permis qu'il bénéficie d'un dispositif réglementaire appliqué à l'introduction d'une langue de Guyane à l'école, celui des « Langues et Cultures Régionales », en 1986, quatre années après la parution de la circulaire dite « Savary » sur la promotion des langues régionales.

Actuellement, le nombre de classes ouvertes à cet enseignement de 1 à 3 heures hebdomadaires est passé de 10 en 1986 à plus de 300 aujourd'hui, accompagné d'une augmentation significative des conseillers pédagogiques présents dans 5 des 7 circonscriptions que compte la Guyane.

-Le dispositif « Intervenants en langues maternelles »

La réflexion sur l'école en milieu indigène n'est pas nouvelle en Guyane, mais la tradition scolaire monolingue française y est restée la règle, malgré un petit nombre d'expérimentations d'instituteurs cherchant une issue aux difficultés de leur enseignement ou d'écoles embauchant temporairement des moniteurs pour mener des activités dans les langues des enfants. Le

¹⁰ Pour donner un exemple, les cinq écoles du haut Maroni concernant les Wayana et Emérillons ont été ouvertes entre 1974 et 1996.

dispositif Langues et Cultures Régionales, comme nous l'avons vu ci-dessus, ne s'applique qu'au seul créole guyanais. La présence de la langue maternelle [langues amérindiennes et businenge] à l'école est freinée par deux blocage. Premièrement, pour enseigner une langue à l'école, se voir confier une classe et y développer des activités pédagogiques, il est nécessaire d'avoir suivi les filières de formation officielles et réussi les concours de recrutement. Or le nombre d'Amérindiens et Businenge disponibles pour enseigner dans ces conditions est très faible. De plus, pour bénéficier des droits d'entrée dans l'enseignement, une langue doit, théoriquement, avoir le statut de langue régionale et doit pouvoir être étudiée dans une université. Or les langues amérindiennes et businenge n'ont pas le statut de langue régionale et n'ont pas d'enseignement organisé.

Ce n'est qu'en 1998 que ces langues se verront ouvrir officiellement les portes de l'école à travers le dispositif expérimental alors appelé « Médiateurs culturels et bilingues ». Ce projet a bénéficié d'une conjoncture favorable pour commencer à rompre les blocages cités ci-dessus. D'une part les autorités académiques se trouvaient face à une situation d'échec scolaire préoccupante, la plus forte enregistrée en France, Outre-Mer compris, et un désarroi des professeurs d'école face à un public d'élèves pour lequel leur formation (ou absence de formation) ne les avaient pas préparés. Ils étaient désormais en quête de nouvelles solutions. D'autre part, en 1997, l'IRD, en association avec le CNRS, ouvrait un programme de recherches intitulé « Langues de Guyane : recherche, éducation, formation », avec une priorité pour accroître les connaissances de façon systématique sur les langues les moins connues de la Guyane, amérindiennes et businenge, et, dès que cela fut possible, initier des recherches sur les pratiques linguistiques réelles de la population guyanaise. Certains chercheurs ayant une expérience sud-américaine, et accoutumés à s'impliquer dans la défense et la promotion des langues étudiées, étaient déjà intervenus dans des expériences d'ethno-éducation (ou éducation indigène, ou éducation bilingue). L'équipe était prête à s'investir sur ce terrain éducatif. Enfin, le lancement par le gouvernement du plan « Emploi jeunes » en 1997 avait permis au Ministère de l'éducation d'offrir des centaines de contrats d'« aides-éducateurs » en Guyane pour développer à l'école des activités correspondant « à des nécessités émergentes ou non satisfaites » et présentant un « caractère d'utilité sociale, en particulier dans le champ des activités [...] culturelle, éducatives [...] »¹¹. Ils devaient pouvoir bénéficier d'un nombre d'heures de formation, clause inscrite dans les contrats. Une vingtaine de ces « aides-éducateurs », jeunes locuteurs natifs de différentes langues de Guyane (ndyuka, aluku, kali'na, wayana, palikur, wayampi, teko), se virent attribuer, après sélection, un profil spécialisé de « médiateur bilingue », permettant de les affecter dans les écoles avec pour tâche principale de conduire des activités dans leurs langues maternelles, mais aussi de faciliter l'entrée à l'école des jeunes enfants et de jouer un

¹¹ *Journal officiel*, 17 octobre 1997.

rôle d'interface entre enseignants et parents. Ces activités devaient être soutenues par des périodes de formation régulières en regroupement à Cayenne, réunissant essentiellement des formateurs spécialistes en linguistique amérindianiste et créoliste, et en didactique¹². Enfin, deux autres facteurs ont aussi ajouté leur poids. L'un a concerné l'appui de deux inspecteurs, hauts responsables de l'Education Nationale persuadés du lien entre échec scolaire et absence de prise en compte des langues maternelles et favorables à un enseignement bilingue et l'autre, l'attention portée aux langues « minoritaires et régionales » à l'occasion de la question de la ratification de la Charte européenne des langues régionales et/ou minoritaires.

Les enjeux de cette expérience étaient d'importance. Dans le contexte décrit plus haut, il s'agissait de prouver que l'enseignement dans des langues qui ne réunissent pas les conditions pour être « langues régionales » statutairement, peut se construire, si l'on s'en donne les moyens et même si la tâche est ardue et longue. Il s'agissait aussi de prouver que la pratique d'une langue ne constitue pas en soi une compétence, mais que la professionnalisation de personnel éducatif natif est nécessaire et réalisable. Il s'agissait également de démontrer que les résultats obtenus par la pratique d'activités linguistiques et de l'apprentissage de l'écrit dans la langue maternelle pouvaient en faire une véritable langue de scolarisation.

De 1998 à 2007, l'expérimentation s'est poursuivie, de façon difficile, parfois chaotique ; trois problèmes sont restés permanents :

- l'absence de poste statutaire permettant de pérenniser cette profession¹³ ;
- l'absence de poste budgétaire au Rectorat prévu pour le dispositif ;
- l'absence de mission relative au dispositif pour ses responsables académiques.

Le défi semble cependant avoir été relevé puisque le dispositif apparaît comme « projet phare » dans le projet académique 2005-2009 et qu'à partir de 2007, l'Education nationale se charge de son pilotage et de sa gestion. Les médiateurs sont dorénavant des « Intervenants en Langues Maternelles », fonction existante à l'Education nationale. A cet effet, une convention de formation tripartite a été signée, pour la formation, entre les autorités éducatives (le Rectorat), l'Institut Universitaire de formation des Maîtres et la recherche (Institut de Recherche pour le Développement). En attendant qu'elle se mette en place véritablement, un petit groupe travaille à la rédaction d'un manuel et à approfondir la formation des Intervenants en langues maternelles de bon niveau afin qu'ils puissent relayer, en partie, les actuels formateurs.

¹² Voir dans ce volume l'article de Lanier-Auburtin.

¹³ Des vingt six ILM passés par cet expérience et en poste en 2007, il n'en reste que 6 de la première promotion. Certains ont quitté le dispositif, d'autres l'ont intégré au fur et à mesure. Après avoir été « aides-éducateurs », certains sont devenus « assistants d'éducation » puis « assistants pédagogiques »...

En 2007, les ILM sont vingt cinq ayant bénéficié d'une formation plus ou moins régulière ; dans les écoles où ils exercent, chaque élève bénéficie entre 1 heure et cinq heures d'enseignement en langue maternelle.

5. Information par pays

5.1 Politiques indigènes gouvernementales

De 1930 à 1969, la Guyane était divisée en deux parties. La circonscription du littoral était constituée d'un regroupement de communes et le territoire de l'Inini était composé d'un vaste territoire domanial couvrant l'intérieur du pays, soit près de 90% de sa superficie. Ce territoire avait un statut d'exception, permettant une grande libéralité dans l'administration des populations amérindiennes et bushinenge y résidant. Parallèlement, les populations amérindiennes du littoral bien qu'implantées dans des communes bénéficiaient d'un statut très voisin. Après la dissolution de ce territoire une période de « francisation » visant à l'assimilation des populations dites « tribales », la France leur accorda la citoyenneté française, l'obligation de rentrer dans le droit commun français et créa en 1970 un Comité consultatif des populations tribales.

La France n'a jamais signé la convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail – ONU, 1989) concernant la « protection des peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants » et va à l'encontre de la résolution du Parlement européen adopté en 1994 sur le droit des peuples indigènes.

Par ailleurs, le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales publie le 18 juin 2008 au Journal Officiel de la République Française un texte « relatif à la composition ; à l'organisation et au fonctionnement du conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge de Guyane » (Décret n° 20008-562 du 17 juin 2008) qui dans ses dispositions particulières prévoit parmi ses 20 membres, « Seize représentants d'organismes et associations des populations amérindiennes et bushinenge désignées par ces organismes et associations ».

5.1 Revendications indigènes

Les Kali'na créent en 1981 l'Association des Amérindiens de Guyane Française qui se proposait « de défendre et de promouvoir les cultures amérindiennes ainsi que l'environnement et les activités socio-économiques traditionnelles des populations amérindiennes de Guyane ». Elle tient en décembre 1984 le premier « Rassemblement » de toutes les ethnies amérindiennes de Guyane qui dessinera les contours de l'espace

politique. L'AAGF va orienter principalement son action vers l'Etat, ses institutions et son appareil administratif, dans l'espoir de voir modifier en faveur des Amérindiens les règles de son fonctionnement, notamment autour de la question de la terre. Cette stratégie s'est concrétisée dans l'entrée progressive dans les institutions (conseils municipaux¹⁴, Conseil régional), puis en 1989, par la création de la commune de Awala-Yalimapo .

Le mouvement de 1984 a été réaffirmé lors de la création en 1992 de la Fédération des Organisations Indigènes de Guyane (FOAG) qui souhaitait donner une nouvelle dimension à la revendication amérindienne. Ainsi s'affilia-t-elle à la Confédération des Organisations indigènes du bassin amazonien (COICA) puis à des organisations internationales telles l' « Alliance des peuples indigènes des forêts tropicales », et participa-t-elle au groupe de travail des Nations Unies sur les peuples autochtones.

Les différences de statut légal des Noirs marrons (les Aluku sont Français, les autres Marrons souvent en situation irrégulière) rendent difficile l'émergence d'une identité collective des Noirs Marrons en Guyane. C'est au Surinam que semblent se manifester jusqu'à maintenant les revendications politiques businenge.

5.2 Caractéristiques du recensement en Guyane

Les recensements de population en Guyane, malgré leurs dernières réformes, donnent des résultats qui permettent de produire des estimations de population, et nombre d'autres données démographiques (par villes, âge, sexe, etc.) mais les enquêtes ne permettant pas les questions sur l'origine ethnique ou linguistique, ces résultats n'apportent pas d'information utilisable dans les études sur les Amérindiens ou les Noirs Marrons de Guyane.

De plus le pourcentage de « sans papiers » et la mobilité extrême d'une partie de ces populations s'ajoutent à l'impossibilité d'une évaluation précise.

¹⁴ La création de la commune de Camopi (teko et wayampi) relève d'un autre itinéraire.

Éléments de bibliographie générale

LEGLISE Isabelle et MIGGE Bettina.2007. **Pratiques et attitudes linguistiques en Guyane : regards croisés**, Paris : IRD Editions,

CERQUIGLINI Bernard. 1999. **Les langues de France**. Rapport au ministre de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie et à la ministre de la Culture et de la Communication :

http://www.culture.gouv.fr/culture/dqlf/lang-reg/rapport_cerquiglioni/langues-france.html

CERQUIGLINI Bernard.2003. **Les langues de France**. Paris : PUF.

Mam Lam Fouck Serge (ed.). 2007.**Comprendre la Guyane d'aujourd'hui. Un département français dans la région des Guyanes**, Matoury (Guyane) : Ibis Rouge Editions.

PRICE Richard et PRICE Sally.2003. **Les Marrons**, Châteauneuf-le-Rouge : Vents d'ailleurs. 2003.

QUEIXALÓS Francisco et RENAULT-LESCURE Odile. 2000. **As línguas amazônicas hoje**, São Paulo, IRD-ISA-MPEG.

RENAULT-LESCURE Odile et GOURY Laurence. 2009. **Langues de Guyane**, La Roque d'Anthéron, IRD/Vents d'Ailleurs.